

RESOLUTION

Objet : Contribution active des Etats membres à la base de données des documents de voyage

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 73^{ème} session à Cancún (Mexique), du 5 au 8 octobre 2004,

AYANT A L'ESPRIT la nécessité de développer l'échange d'informations entre pays membres sur les documents de voyages volés, afin de prévenir toute forme de criminalité, notamment en matière de terrorisme,

AYANT EGALEMENT A L'ESPRIT le besoin clairement exprimé par les pays membres de favoriser l'échange de ces informations,

SOULIGNANT PAR AILLEURS que cette initiative est largement soutenue par différentes organisations internationales (G8, Union Européenne, OACI - Organisation de l'Aviation civile internationale),

ESTIMANT QUE la base de données de l'Organisation sur les documents de voyage volés apporte effectivement les garanties techniques et juridiques permettant d'offrir un service efficace et conforme aux exigences de ses pays membres en matière de protection des données,

RAPPELANT QU'A CET EFFET, il est indispensable que les pays membres, alimentent et mettent régulièrement à jour les informations de la base de données de l'Organisation sur les documents de voyage volés,

RAPPELANT PAR AILLEURS qu'il est nécessaire, pour prévenir efficacement toute forme de criminalité que tous les pays membres et le plus grand nombre d'unités nationales chargées de l'application de la loi, autorisées par les Bureaux centraux nationaux puissent accéder directement à ces informations en conformité avec les législations nationales,

DEMANDE au Secrétariat général d'entreprendre toute mesure appropriée pour développer l'utilisation de cette base de données, assurer son bon usage, et favoriser la coopération des pays membres ;

ENCOURAGE VIVEMENT les pays membres à utiliser le réseau de l'Organisation pour échanger des informations sur les documents de voyage volés, et à développer les systèmes d'information, de formation et de contrôles nécessaires, afin de contribuer efficacement à la prévention et à la lutte contre la criminalité transnationale.

Adoptée.